



Quels risques pour une telle accusation ?

Par **CharlieMxr**, le **18/01/2021 à 23:39**

BonsoirrrrrJ'ai été en couple avec mon ex copine pendant un peu plus d'un an et sans rentrer dans les détails ça s'est mal passé entre nous. Aujourd'hui nous ne sommes plus ensemble et nous ne nous parlons plus depuis octobre 2020.rnrnAujourd'hui elle veut déposer plainte contre moi (pourquoi je ne sais pas mais elle a toujours voulu me nuire) pour violences conjugales alors qu'il n'y a jamais eu de violences conjugales.rnrnUne fois, nous étions ensemble où on se taquinait et par inadvertance son téléphone est tombé sur son visage et elle avait eu un bleu pendant quelques jours. Elle veut se servir de ça en faisant croire que c'était des violences conjugales car elle en a encore la photo de cet oeil bleuté, elle a toujours voulu me nuire, je ne comprends pas pourquoi elle veut encore s'en prendre à moi aujourd'hui.rnrnEvidemment aucune plainte de déposée, aucune main courante, aucun certificat médical, personne de ses proches n'est dans la confidence car, comme dit plus haut, je n'ai jamais levé la main sur elle donc elle n'a jamais entrepris quoi que ce soit mais je ne sais pas pourquoi, des mois après notre rupture, elle veut toujours me nuire avec des accusations qui restent tout de même graves.rnrnJe sais pas quoi faire pour ma défense, auriez vous des conseils à me donner ?rnrnMerci et cordialement,rnrnJ'attends vos retours avec impatience.

Par **amajuris**, le **19/01/2021 à 11:19**

bonjour,rnrnje vous conseille d'attendre que votre ex dépose effectivement une plainte, ce sera à elle de prouver les faits dont elle vous accuse.rnrnsi elle dépose plainte, vous pourrez également déposer une plainte contre elle pour dénonciation calomnieuse car il est répréhensible de déposer une plainte uniquement par vengeance.rnrnsa plainte, si plainte il y a, risque d'être classée sans suite.rnrnsalutations

Par **CharlieMxr**, le **19/01/2021 à 11:46**

Pourquoi sa plainte risquerait d'être classée?

Par **amajuris**, le **19/01/2021 à 12:05**

parce que les 3/4 des plaintes sont classées, une photo d'un bleu à l'oeil me paraît un peu léger pour déposer une plainte contre une personne.

Par **Visiteur**, le **19/01/2021 à 13:30**

Bonjour
Oui, les éléments de preuve risquent d'être insuffisants.

Par **morobar**, le **20/01/2021 à 09:54**

Bonjour,
[quote]
par inadvertance son téléphone est tombé sur son visage et elle avait eu un bleu pendant quelques jours
[/quote]
Ce genre d'exposé décrédibilise son auteur.
Sauf si le téléphone est tombé du 4eme étage.
On pourrait aussi ajouter que la main est tombée sur la joue par mégarde, et qu'en avançant le pied a rencontré par inadvertance le fessier.
Bref aue des accidnts.

Par **CharlieMxxr**, le **20/01/2021 à 13:39**

Morobar, vous n'étiez pas présent alors pourquoi m'accusez vous de mentir, indirectement?
Madame tenait son téléphone en l'air en étant allongé dans le lit, je l'ai taquiné pour l'embêter et son téléphone lui est directement tombé sur le visage vu qu'il était bien au dessus d'elle et qu'elle le tenait en l'air. Je n'ai jamais levé la main sur elle ni sur qui que ce soit d'ailleurs alors méfiance sur vos insinuations douteuses. C'est limite offensant ce que vous dites.
Pour les autres réponses, merci. Mais en portant plainte des mois après cela, sans certificat médicale ni rien, elle peut être prise au sérieux ou non?
Franchement, aucune envie de me retrouver avec une accusation pareille sur le dos...

Par **Visiteur**, le **20/01/2021 à 15:44**

[quote]
Mais en portant plainte des mois après cela, sans certificat médicale ni rien, elle peut être prise au sérieux ou non?
[/quote]
Comme dit plus haut, c'est peu probable, mais vous pourriez quand-même être convoqué pour être entendu, ce n'est pas à nous d'en juger.

Par **CharlieMxrr**, le **20/01/2021** à **16:47**

D'accord, parce que à part un certificat médical pour attester de blessures, il faut quoi d'autres pour une victime dans ce genre d'affaire pour prouver son préjudice?

Par **CharlieMxrr**, le **23/01/2021** à **12:22**

Please?

Par **Visiteur**, le **23/01/2021** à **13:37**

Des enregistrements, des témoignages etc... mais ce n'est pas notre rôle ici d'aller plus loin. Nous sommes un site de d'informations juridiques et à ce niveau, il faut voir un avocat.

Par **CharlieMxrr**, le **23/01/2021** à **18:43**

Oui mais vous vous y connaissez en droit, ce que vous me dites n'est pas faux pourtant